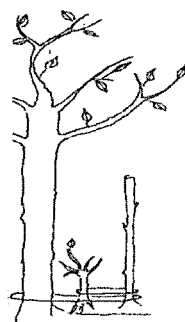


CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS AIDES-SOIGNANTS EN STAGE



*« Dans sa forme, le tuteur est fortement ancré dans une terre solide [...], un tuteur droit donne un arbre droit !
Dans son fond, sa fonction, le tuteur doit durer, protéger, entourer le jeune tronc de ses liens comme des
bras...sans l'étouffer pour lui permettre de grandir harmonieusement » Bernard André Pottier*

Charte en stage DEAS/V1/juin 2015/GT

Préambule à la charte

Les éléments contenus dans ce document résultent d'un travail collaboratif ayant pour objet de donner des recommandations vers lesquelles il faut tendre.

Le mot « charte » vient du latin « *chartula* » signifiant « petit écrit ». La charte rassemble des règles fondamentales. Dans le cas présent, il s'agit du cadre des stages relatifs à la formation menant au DEAS. Cette charte repose sur des valeurs et une réflexion éthique.

Voici les valeurs que le groupe de travail a souhaité exprimer : bienveillance, humanisme, équité et éthique professionnelle en tant que « l'éthique est vue comme une réflexion active, collective et constructive sur des valeurs qui conditionnent le respect et le souci de l'Autre » (*J-M Mantz, 2013*).

Objectifs

Cette charte intéresse les acteurs multiples œuvrant autour d'un but commun : former des professionnels compétents. Les objectifs visés sont les suivants :

- Affirmer un accompagnement personnalisé en stage permettant à l'apprenant l'acquisition des compétences « métier » attendues
- Optimiser la période de stage afin de permettre l'acquisition par l'apprenant de savoir-faire, savoirs et savoir être
- Clarifier et confirmer le rôle et l'implication des acteurs
- Favoriser la collaboration et les partenariats entre l'institut de formation et les structures d'accueil en stage
- Favoriser l'intégration de l'apprenant dans le respect du positionnement et de la responsabilité de chacun

Les acteurs et leurs rôles

- **Le maître de stage :**
 - A une fonction organisationnelle, institutionnelle et managériale
 - Fait le lien entre l'entreprise et l'institut
 - Est garant de la qualité du stage (réglementation, statut du stagiaire, gestion de risques, proposition de situations d'apprentissage)
 - Est garant de l'accueil du stagiaire et de son accompagnement personnalisé
 - Favorise l'intégration de l'apprenant en stage
 - Peut organiser un parcours de stage
 - Alerte l'Institut en cas de difficultés

- **Le tuteur (professionnel expérimenté et formé) :**
 - A une fonction pédagogique lors du stage : accompagnement du stagiaire, progression des acquisitions et évaluation (en présence de l'apprenant autant que faire se peut)
 - Est la personne ressource pour le professionnel de proximité
 - Favorise la réflexivité
 - Propose des axes d'amélioration pour atteindre le niveau requis
 - Organise des temps de rencontre (accueil, mi- stage, fin stage...)

- **Le professionnel de proximité (en contact avec le tuteur) :**
 - A une fonction d'accompagnement pédagogique au quotidien
 - Informe le tuteur de l'évolution du stage
 - Participe à l'évaluation des compétences

- **Le stagiaire :**
 - Est acteur de sa formation : préparation du stage en amont, documents de stage et objectifs clairs à présenter. Il est demandeur pour apprendre
 - A une attitude professionnelle : respect d'autrui, des modalités d'organisation et de la sécurité, du règlement intérieur, des limites de compétences et de la confidentialité
 - Se mobilise activement pour atteindre les objectifs prédéfinis

- **Le formateur référent du stage :**
 - Est nommé par l'Institut
 - Assure le suivi de l'apprentissage de l'apprenant : contacts, visite(s)
 - Est le lien entre l'équipe du terrain de stage et l'institut
 - Participe à l'évaluation (formative et certificative)
 - Propose des temps supplémentaires d'accompagnement si difficultés rencontrées par l'apprenant
 - Favorise le retour d'expérience (REX) de la période de stage
 - Informe l'équipe du terrain de stage sur la réglementation et les modalités du stage (documents, évaluation...)

- **L'institut :**

- Organise les périodes de stage : affectation, respect de la réglementation, cohésion avec le projet pédagogique
- Propose des outils de suivi pour favoriser l'acquisition des compétences et l'intégration (bilan de mi-stage, livret de formation, livret pédagogique, portfolio...)
- Garantit le respect de la réglementation (conditions, évaluations)
- Propose des informations concernant le lieu de stage, en amont

Composition du groupe de travail

Le groupe a mené ses travaux entre le 27/02 et le 29/05/2015 sous l'égide de l'ARS.

Diffusion de la charte : septembre 2015

Evaluation de la charte : septembre 2016

- **Rémy Chapiron** : Directeur IFSI/ IFAS Meuse
- **Michèle Marchi** : Directrice IFAS EN Pont St Vincent
- **Claude Schockmel** : Directrice des soins Clinique St André Vandoeuvre les Nancy
- **Manuela Schlachter** : Cadre de santé, CH de Saint-Dié-des-Vosges
- **Fabien Starck** : Directeur EHPAD AMAPA Woippy
- **Monira Kherief** : Responsable pédagogique/IFAS Croix Rouge Metz
- **Laurence Braun** : Formatrice IFAS Groupe SOS Saint-Avold

Bibliographie

Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.
Repéré à <http://www.legifrance.gouv.fr>

Benoit, C. (2013). *La boîte à outils du formateur et intégrateur*. France : Editions AFNOR.

Centre national de ressources textuelles et lexicales, (2015). Repéré à <http://www.cnrtl.fr>

Mantz, J-M. (2013). *L'éthique médicale en question*. France : Editions Lavoisier.

LEXIQUE

- **Accompagnement** : ensemble d'attitudes dans une relation interpersonnelle visant à aider une personne pour atteindre les objectifs fixés. C'est une pédagogie de la réussite
- **Apprentissage** : c'est un ensemble de mécanismes menant à l'acquisition de savoirs, savoir faire et savoir-être
- **Stagiaire** : il a un statut particulier en tant que professionnel en construction. Il ne peut en aucun cas être assimilé à un employé

Illustration : Louisa KHERIEF